

Proposition de Loi Valletoux : l'Ordre National des Infirmiers se félicite des avancées enregistrées avec la création du statut d'infirmier référent et la reconnaissance du rôle des ordres dans les Conseils Territoriaux de Santé

L'Ordre National des Infirmiers se félicite des avancées enregistrées lors du débat parlementaire sur la Proposition de Loi Valletoux visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels, qui a été adoptée par l'Assemblée Nationale.

Ce débat a notamment débouché sur l'adoption d'un amendement multi-partisan, repris par Frédéric Valletoux, créant un statut d'infirmier référent pour les patients en affections de longue durée.

L'adoption de cet amendement constitue une réelle avancée pour les plus de 700 000 patients en ALD et sans médecin traitant. La création de ce nouveau statut était l'une des propositions « pour un système de santé plus proche, plus efficient et plus durable » faites par l'ONI lors des élections présidentielles de 2022. Elle avait été reprise par Emmanuel Macron dans son programme de candidature.

L'Ordre se réjouit également que le ministre de la Santé François Braun et le rapporteur Frédéric Valletoux aient confirmé durant les débats que les Ordres de Santé faisaient partie des acteurs entrant dans la composition des conseils territoriaux de santé.

Le rôle des CTS a été renforcé par le texte pour en faire de réelles instances de gouvernance de la politique territoriale de santé, pouvant définir des objectifs prioritaires à atteindre pour garantir l'accès à soin dans les territoires, notamment en termes de permanence des soins et d'équilibre territorial de l'offre.

L'Ordre National des infirmiers y voit une reconnaissance de son rôle actif et de son implantation dans tous les territoires, avec ses Conseils Régionaux et ses Conseils Départementaux, qui lui permettent de porter la voix de l'ensemble des infirmiers de France pour contribuer au développement d'une offre de soins plurielle, accessible à l'ensemble des patients, quel que soit leur lieu d'habitation.

L'Ordre restera vigilant à la traduction de ces avancées sur le terrain et à la mise en œuvre réelle des dispositions de la loi, au service des patients.

CONTACT PRESSE

Grégory CAUMES - Ordre National des Infirmiers : gcaumes.oni@ordre-infirmiers.fr

